Atelier
Anticorruption, transformez une obligation en avantage compétitif

La loi Sapin II impose un programme anticorruption aux grandes entreprises. Mais ses effets vont bien au-delà : pour évaluer leurs fournisseurs, sous-traitants et partenaires, les entreprises assujetties leur demandent de plus en plus souvent de démontrer leur propre démarche. Pour une PME, c'est devenu une condition pour être référencée ou pour remporter un appel d'offres.

La prévention de la corruption, c'est un peu comme la médecine : mieux vaut poser le diagnostic et adopter les bons réflexes avant les symptômes que traiter l'urgence. Un cadeau accepté sans règle, un conflit d'intérêts non déclaré, un intermédiaire mal connu : les situations à risque sont souvent ordinaires.

Ce thème se décline en ateliers indépendants, chacun centré sur un sujet précis (voir ci-dessous). Vous choisissez ceux qui répondent à vos besoins. Dans chaque atelier, nous auditons vos pratiques et identifions vos obligations, afin de mettre en place les documents et procédures adaptés.

Ces ateliers vous permettent de structurer une démarche proportionnée à votre activité et d'en faire un gage de sérieux auprès de vos clients, donneurs d'ordre et partenaires.

Durée : **3 heures 30**

Prérequis :

- Aucun prérequis pédagogique n'est exigé pour suivre la formation
- Prérequis techniques (module e-learning) : connexion internet, navigateur web à jour (Chrome, Firefox ou Edge recommandés), son activé pour les contenus audio/vidéo

Public :

- Entrepreneur·se, dirigeant de PME,
- Sous-traitant ou fournisseur de grands donneurs d'ordre,
- Entreprise soumise à des appels d'offres publics ou privés.

Prix :

Effectif en visioconférence	Prix par personne* en visioconférence
Seul·e	300 €*
2 personnes	200 €*
De 3 à 5 personnes	150 €*
De 6 à 8 personnes	120 €*

Tarifs en présentiel sur devis. Une réduction est appliquée pour l'achat de plusieurs ateliers.

* *Prix net, TVA non applicable art. 293B CGI*

Objectifs :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Repérer les écarts entre ses pratiques actuelles et les exigences anticorruption qui s'appliquent à son activité ou que lui imposent ses partenaires.
- Identifier les situations à risque liées à son activité, ses fonctions exposées et ses relations avec les tiers.
- Construire ou faire évoluer ses documents et procédures à partir des trames et grilles remises pendant l'atelier.

Modalités pédagogiques :

E-learning : un module commun à tous les ateliers du thème, pour poser les essentiels à votre rythme (jeux, quiz…). Vous y accédez en ligne avec vos identifiants personnels dès votre inscription au premier atelier.

Ateliers en visioconférence ou en présentiel : chaque atelier suit le même fil.

- Faire le point sur vos documents et vos pratiques actuelles.
- Identifier les obligations qui s'appliquent à votre activité.
- Passer à la pratique en construisant le document, la procédure ou le process adapté.

Visioconférences de mise à jour : des sessions régulières pour suivre les évolutions réglementaires et partager entre pairs.

Les ateliers sont des actions de formation et ne constituent pas une consultation juridique personnalisée.

Modalités d'évaluation :

- QCM d'évaluation en fin de formation. Pour valider la formation, il faut obtenir un score strictement supérieur à 70% de bonnes réponses.
- Évaluation à chaud : questionnaire de satisfaction en fin de session.
- Évaluation à froid : questionnaire de transfert des acquis à 90 jours.

Nature de l'action :

- Action de formation professionnelle continue - perfectionnement professionnel, formation non certifiante.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'issue de l'accompagnement.

Modalité d'accès :

Sessions planifiées en concertation avec les participants, selon les disponibilités et le calendrier des sessions inter ou intra-entreprises. Ces sessions se déroulent en présentiel ou visioconférence.

Pour toute situation de handicap, nous contacter afin d'étudier les adaptations possibles.

Référent pédagogique : Amandine Sala, contact@amandinesala.fr

Programme :

E-learning : les essentiels

- Comprendre la corruption et ses enjeux
- La cartographie des risques de corruption
- Les piliers du programme anticorruption
- Les mécanismes de contrôle

Ateliers en visioconférence ou en présentiel – Durée de chaque atelier 3 heures 30
Choisissez l'atelier qui correspond à votre besoin.

Atelier 1. Votre cartographie des risques de corruption : savoir où vous êtes exposé

Un donneur d'ordre vous demande votre cartographie et vous ne savez pas par où commencer ?

- Audit de votre activité, de vos fonctions exposées et de vos relations avec les tiers
- Les attendus d'une cartographie et les critères de risque à prendre en compte
- Construction de votre cartographie et gradation des risques

Outils : grille d'audit, trame de cartographie, repères pour graduer les risques.

Atelier 2. Votre code de conduite et vos procédures : fixer des règles claires

Cadeaux, invitations, conflits d'intérêts : vos équipes savent-elles ce qui est acceptable ?

- Audit de vos règles et usages actuels
- Le contenu attendu d'un code de conduite et des procédures cadeaux et conflits d'intérêts
- Construction de votre code de conduite et de vos procédures : seuils, validation, traçabilité

Outils : grille d'audit, trame de code de conduite, trames de procédures cadeaux et conflits d'intérêts.

Atelier 3. Contrôle des tiers et alerte : savoir avec qui vous travaillez

Connaissez-vous vraiment vos intermédiaires, fournisseurs et partenaires ?

- Audit de vos pratiques d'évaluation des tiers et de vos contrôles internes
- Les attendus : évaluation des tiers, dispositif d'alerte interne, contrôles comptables
- Construction de votre grille d'évaluation des tiers et de votre dispositif d'alerte

Outils : grille d'audit, grille d'évaluation des tiers, trame de dispositif d'alerte.

Atelier 4. Faire vivre et valoriser votre démarche

Votre démarche existe sur le papier, mais elle n'est ni appliquée ni mise en avant ?

- Audit de la place de votre démarche dans votre activité quotidienne
- Les points d'application : former vos collaborateurs, suivre et ajuster votre démarche
- Construction de votre plan d'intégration et de vos messages pour vos clients, donneurs d'ordre et partenaires

Outils : grille d'audit, trame de plan d'intégration, kit de communication.